



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018**

**COMMUNE DE GARDANNE**

Convoqué le vendredi 14 décembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : EXECUTION DU BUDGET DE LA REGIE ANNEXE DU SERVICE  
EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AVANT SON VOTE -  
EXERCICE 2019**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie ..... Procuration  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony ..... Procuration à partir de la question n° 02  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne ..... Procuration  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia  
PARLANI René  
IDDIR Chérifa  
TOUAT Didier ..... Procuration  
SEMENZIN Véronique ..... Procuration  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline ..... Absente  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice ..... Procuration  
MARTINEZ Karine ..... Procuration  
RIGAUD Hervé  
AMIC Bruno ..... Procuration jusqu'à la question n° 10  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio  
BLANGERO Maryse ..... Absente  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 25 jusqu'à la question 02, puis 24 jusqu'à la question n° 10, puis 25  
à partir de la question n° 11

Nombre de pouvoirs : 07 jusqu'à la question n° 02, puis 08 jusqu'à la question n° 10, puis 07  
à partir de la question n° 11

Absents à la séance : 03

*Conseil Municipal du jeudi 20 décembre 2018 - Délibération n° 11 - Secteur Finances Locales -*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612.1 du C.G.C.T., lorsque le Budget Primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Vu la délibération du 05 avril 2018 adoptant le Budget Primitif 2018 de la Régie Annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Baldo (02)/Mme Apothéloz (02)/M. Amic/M. Rigaud, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans les limites définies ci-dessous :

	Chapitre 23
Crédits votés 2018	41 666 €
Autorisation 2019	10 417 €

**ARTICLE 2** : Que ces crédits seront inscrits dans le Budget Primitif 2019.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

28 DEC. 2018

AFFICHEE LE :

28 DEC. 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 28 DEC. 2018